

	Espace Métiers d'Art de Figeac Exposition Vente Boutique ARTS ENVIES 2026	
---	---	---

DOSSIER DE CANDIDATURE



👉 A retourner AVANT le 5 décembre 2025 à 17h00

Par email à **Caroline SALVIN**
c.salvin@cm-cahors.fr

⇒ **CONTEXTE ET BILAN CHIFFRE**

Depuis 2021, la ville de Figeac et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot ont ouvert une boutique collective d'artisanat d'art « Arts Envies ». En plein cœur de la **ville de Figeac**, 6b rue Séguier, à proximité de la place Champollion, cet espace de vente est mis à disposition d'artisans d'art.

Bilan chiffré des saisons précédentes :

Période d'ouverture	3 juillet au 30 sept 2021	Noël 2021	27 mai au 30 sept 2022	Noël 2022	26 mai au 30 sept 2023	Noël 2023	18 mai au 28 sept 2024	29 avril au 27 sept 2025
CA réalisé	16 050,6€	5 762€	16 194€	5 223€	27 388€	10 894€	36 655€	37 218€

⇒ **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Un comité de sélection composé de représentants de la ville de Figeac, de représentants de la CMA et d'artisans d'art sélectionne le groupe d'artisans (20 maximum).

Fonctionnement de la boutique

- Permanences : chaque artisan assure environ 6 jours de présence sur la période d'ouverture (5 mois), selon un planning défini en début de saison. Certaines permanences peuvent être assurées à deux.
- Gestion collective : les artisans sont repartis dans des commissions thématiques (communication, aménagement intérieur, fournitures, comptabilité) et travaillent en lien avec les chargées de mission de la ville de Figeac et de la Chambre de métiers.
- Engagement : une implication active dans la gestion et la vie de la boutique est indispensable. Ce projet repose sur la coopération et l'investissement de chacun.

Période d'ouverture

Pour la saison 2026, la boutique Arts Envies sera ouverte

- **au minima d'avril à septembre inclus**, ou plus si le collectif d'artisans le souhaite.
- **Et au minima 3 semaines avant Noël**, ou plus si le collectif le souhaite

Le groupe est sélectionné pour les deux périodes : saison estivale et période de Noël.

Les artisans d'art sélectionnés devront obligatoirement participer à des réunions et à des journées de formation organisées entre janvier et mai 2026.

Le planning déjà prévu est le suivant :

- **Jeudi 8 janvier 2026, 9h à 14h : réunion d'organisation et repas partagé**
- **Jeudi 19 février 2026, 9h à 17h : formation : « créer une présentation efficace de son entreprise en métiers d'art » (formation obligatoire pour les nouveaux et recommandée pour les anciens (nouveau programme)). Lieu : Labastide-Murat**
- **Jeudi 5 mars et jeudi 12 mars 2026, 9h à 17h : formation sur « les techniques de vente en boutique »**
- **En fonction de la date d'ouverture définie par le groupe lors de la première réunion d'organisation, une journée sera calée collectivement pour : formation : logiciel de caisse et aménagement/présentation des espaces d'exposition de chacun.**

L'objectif de ces sessions est de renforcer vos compétences afin de mieux présenter votre entreprise, d'améliorer vos techniques de vente et de communication, de maîtriser l'utilisation du logiciel de caisse et de développer vos capacités de gestion. Elles sont aussi mises en place pour permettre aux membres du groupe de se connaître et de renforcer la cohésion dans le groupe, indispensable à un bon fonctionnement du projet.

Ces formations étant prises en charge par le FAFCEA, vous devez vous assurer d'avoir cotisé et de disposer d'un minimum de 50 heures de formation restantes.

Nous insistons sur le caractère obligatoire de la présence de tout le monde aux temps collectifs qui permettent une bonne gestion de la boutique. En candidatant vous vous engagez à être présents et à participer à la gestion de la boutique.

Il sera également demandé aux artisans d'art sélectionnés pour la boutique de participer à certains événements de la ville de Figeac, notamment à un temps d'animation et de démonstration lors des journées du patrimoine.

Les artisans d'art qui souhaitent candidater doivent obligatoirement s'inscrire sur le réseau de l'artisanat et des métiers d'art d'Occitanie <https://www.metiersdart-occitanie.com/espace-pro/>

⇒ CONDITIONS FINANCIERES

Une contribution de :

- **30 euros par mois pour les artisans inscrits à la CMA Occitanie**
- **60 euros par mois pour les professionnels métiers d'art inscrits sous un autre statut (maison des artistes, URSSAF...)**

Ce montant par exposants sera versé à l'ordre de la CMAR Occitanie. Cette participation contribue à payer des frais liés à la boutique (logiciel de caisse, abonnement pour la maintenance de la caisse, frais TPE...).

Les encaissements de la boutique sont gérés par la CMA.

La CMA reverse ensuite la totalité de ces ventes à chaque artisan (sans commission).

Plusieurs factures seront demandées pendant la saison (environ une par mois).

Attention le délai de paiement est relativement long car la procédure est complexe et longue. La CMA ne garantit pas de délai de paiement mais fera le maximum pour que celui-ci soit le plus court possible.

⇒ L'ENTREPRISE

Raison Sociale : _____

Nom et Prénom du chef d'entreprise _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Activité : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____ Site Internet : _____

Facebook : _____ Instagram : _____

Statut professionnel (à cocher) ☐ Répertoire des métiers ☐ Maison des artistes ☐ Autre (précisez)

N° SIREN _____

Date de début d'activité :

Effectif :

Avez-vous déjà eu dans votre entreprise

Des apprentis :

Des stagiaires :

Proposez-vous des formations et/ou des stages dans votre entreprise ?

Votre activité métiers d'art est-elle votre activité principale ?

Si non, quelle autre activité exercez-vous et à quel pourcentage ?

⇒ **AVEZ-VOUS OBTENU L'UN DES TITRES OU PRIX SUIVANTS :**

Titre		Prix	
Maitre Artisan en Métiers d'Art		Prix Bettencourt	
Maitre d'Art		Prix Métiers d'Art Régional	
Label EPV		Prix Métiers d'Art National	
Meilleur Ouvrier de France		Autre prix en Métiers d'Art	

⇒ **REFERENCEMENT**

Etes-vous inscrit sur :

	OUI	NON
Route des métiers d'art d'Occitanie (référencement gratuit obligatoire pour postuler)		
Ateliers d'Art de France		
RéparActeur		
Autre		

⇒ **FORMATIONS :**

Indiquez vos formations, stages, expériences professionnelles dans le domaine d'activité :

⇒ **COMMERCIALISATION :**

Vendez-vous déjà vos créations en boutique ?

Si oui, dans une boutique privée (précisez la commune) :

Dans une ou des boutiques collectives (précisez la ou les communes) :

Depuis combien de temps :

Avez-vous déjà participé à la boutique Arts Envies à Figeac (cochez les années correspondantes) :

2021	2022	2023	2024	2025

Avez-vous déjà participé à la boutique L'Echoppe des Arts à Gourdon (cochez les années correspondantes) :

2024	2025

⇒ **COMMUNICATION :**

Quel type de communication mettez-vous en place dans votre entreprise (site internet, réseaux sociaux, ...) :

⇒ **DETAIL DES PRODUITS EXPOSES** (TYPES, MATIERES UTILISEES, PROVENANCE DES MATIERES PREMIERES ET DES ACCESSOIRES, DESCRIPTION DE LA FABRICATION)

(Toute revente ou exposition de produits non créés et fabriqués par l'entreprise est exclue)

Pièces à joindre au dossier :

- Un justificatif d'immatriculation professionnelle et d'affiliation à un Régime Social (pour les professionnels qui ne sont pas inscrits à la CMA).
- Des photos de vos produits et réalisations, photos numériques à envoyer par mail avec le dossier. Les photos doivent être de bonnes qualités. Elles doivent être envoyées par mail (en pièce jointe et pas dans le corps du mail) ou par transfert de gros fichiers. Elles ne doivent pas être intégrées à un document PDF. Les photos représentent l'élément essentiel sur lequel le jury va se positionner.
- La liste des produits qui seront exposés à la boutique et leurs prix (exemple pour un maroquinier : sacs, portefeuille, pochettes ou pour un styliste vêtements, écharpes...)
- Documents de présentation de l'entreprise (plaquette, dépliants).